Lundi, 22 octobre 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 140.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 40 c.
Dix fois dans un mois.	» — 30
Réclames.	1 — »»
Faits divers	1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Tout nouvel abonné à la *Tribune des Peuple* recevra en prime ce qui a paru de la **Biographie des accusés de Versailles**, et le compte-rendu des **Débats de la haute cour**, format in-quarto sur deux colonnes.

Après la publication de **BENA-MOUDHI**, nous donnerons :

Le FONDS DE BEAUTÉ, par HIPPOLYTE CASTILLE.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ; Affranchissement de l'Italie ; Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 21 OCTOBRE 1849.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

On lisait ce matin les lignes suivantes dans le *Droit* :

« Le gérant du journal *la Tribune des Peuples* a » été, à la requête de M. le procureur général, assi- » gné devant la haute cour de justice à l'audience de » mardi prochain.

» Les poursuites ont lieu à l'occasion d'un compte- » rendu des audiences de la haute cour, dans lequel » on indique que c'est à l'absence du général Chan- » garnier que le capitaine Lafon a dû de n'être pas » fusillé. La prévention *auquel* (*sic*) le gérant de la » *Tribune des Peuples* aura à répondre est celle d'in- » fidélité et de mauvaise foi dans le compte rendu de » la séance. »

Nous cherchons vainement à comprendre cet article écrit le 20 octobre et publié le 21 au matin, lorsqu'enfin vers trois heures, aujourd'hui dimanche, un huissier s'est présenté dans nos bureaux, porteur de l'assignation que le *Droit* nous avait annoncée; seulement c'est vendredi et non mardi que nous devons comparaître devant la haute cour.

On voit que la dénonciation n'a pas tardé à porter ses fruits. Nous ne qualifierons pas cette perspicacité du *Droit*, qui lui permet de deviner vingt-quatre heures à l'avance les intentions bienveillantes du parquet à notre égard. Il est des procédés qu'il suffit de faire connaître pour que le public puisse les apprécier.

Quoi qu'il en soit de la perspicacité de notre confrère du *Droit*, il nous importe de faire remarquer que les passages incriminés de notre rédaction n'appartiennent pas au compte-rendu sténographié de la séance de la Haute Cour, mais bien à l'article d'appréciation générale de chaque séance que nous plaçons tous les jours en tête de notre édition du soir.

Notre intention n'est pas de revenir longuement sur le passé; en ces derniers temps, qui nous ont cruellement vieillis, bien des espérances légitimes se sont tournées en mécomptes, et besoin n'est pas de réitérer nos réprobations à ceux qui nous ont fait ces ruines; mais si nous ne récriminons pas, nous pouvons induire; et certes, il nous est acquis, le triste droit de ne plus nous faire illusion.

Des questions qui mettaient l'Europe sur pied se sont adressées à notre honneur, et nous n'avons pas sourcillé; nos hommes savaient que chacune de ces questions était posée par la Démocratie, que toutes portaient une résurrection dans leurs flancs; il était urgent de les faire avorter; ils l'ont fait. Toute leur politique se résume dans ce fait.

Questions de Sicile, de Lombardie, de Piémont, question de Hongrie, question de Prusse, question d'Autriche, question de Pologne, question romaine, ils se sont clandestinement emparés de toutes, et pendant qu'ils amusaient le pays au son de quelques belles paroles creuses, toutes ces questions expiraient de mort lente.

L'attention de la France, tout d'abord réveillée en sursaut et quelque temps tenue en émoi, finissait par s'assoupir dans la monotonie de négociations interminables et de médiations tièdes. Ainsi donc, après s'être saisis d'une question, après l'avoir arrachée toute palpitante à une orageuse actualité, à présent comme alors nos hommes d'Etat la promènent à travers mille hontes dans toutes les antichambres diplomatiques jusqu'à ce qu'elle arrive à l'oubli; et si, parfois, forcés par l'opinion qui réclame cette question morte ou vive, ils consentent à la trainer jusqu'à la tribune, c'est pour la laisser choir défigurée, pétrie, méconnaissable, toute flasque et disloquée sous les bancs de leur majorité complice.

De quelles difficultés qu'il s'agisse, tant compliquées soient-elles, la marche est tracée désormais; l'issue, on peut la prédire d'avance. Nous nous étonnons!... mais savons nous bien, naïfs que nous sommes, les marchés conclus avec l'étranger?... Et, s'il était question de rompre ces marchés, savons-nous les arrhes qu'il faudrait rendre?...

Or, est-il rationnel d'admettre que ce qui n'a pas été fait en tant d'autres circonstances où l'honneur français n'était pas moins intéressé, on va le faire cette fois à propos de la Turquie?... En vérité, ce serait bien de la candeur! nous avons pourtant, en mainte occasion, dupes d'une illusion généreuse, pris nos désirs pour des probabilités. Mais voici que l'on nous a fait sceptiques.

Il est vrai que, par une sorte de respect hypocrite pour l'esprit public, les hommes qui nous gouvernent se sont crus obligés à quelques feintes; des simagrées de libéralisme, des fanfaronnades d'indépendance ont servi de temps à autre de paravent à des actes qui réclamaient le huis-clos; il fallait cela pour donner quelque relâche à une situation *trop tendue*; l'effet produit, on met le moyen au rebut.

Donc, à moins d'événements qui sont hors de notre prévision, la même politique va se reproduire à propos de la question turque, avec cette périodicité fastidieuse. Les mêmes jongleries répétées amèneront encore ce même dénoûment que l'on sait par cœur; seulement, peut-être, un peu plus d'adresse dans la mise en scène, en raison du nombre des répétitions.

Que la Turquie trouve un biais pour sortir d'affaire, ou qu'elle se mette complètement à la discrétion de la Russie et de l'Autriche, ou enfin (ce qui est moins probable), qu'elle maintienne son droit, on peut être sûr, de par le passé, que la politique française au lieu de presser la question avec cette énergie qui s'impose et qui nous conviendrait, au lieu de l'enserrer dans le cadre rigide de la volonté nationale, se contentera d'en recouvrir doucement les contours de sa complaisance élastique.

Aussi bien, nous le dirons à regret, nous croyons que la Turquie cédera; un fait nous à paru renfermer une signification du plus mauvais augure ; il s'agit de la facilité du divan se prononçant à une grande majorité pour l'extradition ; or, pour qui sait jusqu'où va la servilité de la plupart des fonctionnaires de la Porte, il doit sembler étrange de voir une assemblée, qui d'ordinaire n'ose faire pas usage de son libre arbitre, qui se range de l'avis du pouvoir, oser cette fois tenir tête au ministère et s'aviser d'une autre opinion.

Il faut pour cela que les membres du divan se sentent bien puissamment sauvegardés ou qu'ils aient flairé une disgrâce prochaine, celle de Reschid-Pacha. Disons la vérité, disons-la crument ; les dignitaires ottomans n'ont presque pas de patriotisme, ils n'ont que de l'ambition : elle est effrénée; pour eux comme pour d'autres qui ne sont pas si loin, les questions de portefeuille dominent tout; le sourire du maître leur est indispensable ; nous affirmons que ces hommes-là n'ont vu dans l'affaire qui s'agite entre leur pays et la Russie que des probabilités pour la chute du ministère actuel, et cette espérance ils la poursuivent avec une joie secrète.

Ils feront tout, nous disons *tout* pour hâter une telle chute; le sultan, circonvenu, excédé, fatigué de sollicitations sans trève, le sultan honnête, mais jeune et crédule, tiendra bon quelque temps encore peut-être, mais, de guere lasse, il finira par céder, renverra ses ministres, et inaugurera une nouvelle politique, celle de la Russie, qui, exploitant son discernement incertain, aura commencé par l'effrayer au moyen d'insurrections fomentées par elle, et, lui montrant toutes les révolutions comme solidaires, lui aura fait confondre dans une même aversion les chefs hongrois et les fauteurs de désordres.

Dans cette urgence, il s'agissait pour la France de conquérir un monde; elle pouvait attirer, convertir à la civilisation le monde barbare qui lui tendait les bras; cette conquête, la plus noble qui soit, elle la pouvait à peu de frais; la repousser, c'est commettre un crime de lèse-civilisation, c'est retarder l'humanité.

Il serait encore temps, il sera toujours temps d'affirmer la dignité de la France d'une façon virtuelle ; saura-t-on le faire? Nous avons dit que non.

En raison des éléments qui le composent, le ministère est frappé d'incapacité; il a beau affecter la dignité, il ne la peut pas; son passé l'engage, ses pactes l'entravent; que notre espoir se réfugie donc en l'avenir; en un avenir prochain, où, coupant court aux formules du vieux monde et biffant des traités honteux, la France puisse adopter une politique nouvelle, et la dessiner largement avec cette droiture qui manifeste une grandeur.

Une correspondance, arrivée hier de Pesth, annonce que la comtesse Bathyanyi s'est empoisonnée. Nous espérons que cette nouvelle sera démentie.

Le bruit court encore de nouvelles condamnations à mort; mais ce n'est qu'un bruit, car il paraît que l'opinion publique a brisé l'influence de Haynan et de l'archiduchesse Sophie, dont la soif de sang égale la dissolution des mœurs.

La *Presse* de Vienne et le *Lloyd* affirment, d'un commun accord, que des exécutions ultérieures seront suspendues ; un courrier de Vienne vient d'ailleurs d'apporter à Pesth, le 12 octobre, un ordre impérial relatif à cela.

Les conférences de Vienne sont arrivées à un résultat définitif relativement à *la réorganisation de la Hongrie*. La Hongrie doit, à l'exception des pays slaves et roumans, être réunie en un tout divisé *en cinq grand districts*, selon les nationalités de ce pays, dont chacun serait présidé par un gouverneur civil et par un gouverneur militaire. C'en est fait de l'ancienne Hongrie !

Nous avons adressé ce matin la lettre suivante au *Constitutionnel* :

Monsieur le rédacteur du *Constitutionnel*,

Je lis dans votre numéro de ce matin un article ainsi conçu :

« A propos d'une rencontre qui a eu lieu ce matin entre le capitaine Rodolosse, de la gendarmerie mobile, et M. A. Hermant, gérant de la *Tribune des Peuples*, on a prétendu que le second avait été frappé au visage, et que le duel avait eu lieu dans des conditions inusitées. Ces bruits sont complétement inexacts. Une rencontre a eu lieu, voilà ce qui est vrai; les choses se sont arrangées à l'amiable. »

Je ne veux point chercher à approfondir l'intention des gens qui ont fait courir de pareils bruits, mais il importe à mon honneur de rétablir exactement les faits :

M. le capitaine Rodolosse, des *chasseurs à pied*, ayant cru voir dans un article de la *Tribune des Peuples* une intention blessante pour sa personne, est venu en demander explication au bureau de notre journal. Dans cette entrevue tout s'est passé avec la plus parfaite convenance tant de la part du capitaine Rodolosse et des amis qui l'accompagnaient que de la mienne et de celle de mes collaborateurs. Il n'y a eu ni soufflet ni rencontre, voilà ce qui est vrai, j'en appelle du reste au témoignage du capitaine Rodolosse lui-même.

Recevez, monsieur, mes salutations empressées.

A. HERMANT.

On nous écrit de Rome, le 12 octobre :

« Les ministres avaient déclaré à l'assemblée constituante que la France ne faisait la guerre à la République romaine que parce que l'Autriche la ferait, et qu'il fallait lui ôter tout prétexte d'influence.

» Ce but va être rempli parfaitement, dit la diplomatie française; nous nous retirons, mais l'Autriche est sans influence, puisque nous remettons Rome aux Espagnols.

» L'affaire de la lettre du président au colonel Ney est plus difficile à arranger; mais on négocie. Les courriers, les secrétaires d'ambassade, les dépêches se succèdent sans interruption de Paris à Rome, de Rome à Portici.

» M. de Bellune a aplani des difficultés; M. Mercier va donner son coup de main; et puis voilà coup sur coup M. Boulatignier, conseiller d'État, M. Frémy, représentant, un consul, M. Jules Michaud, qui se dirigent sur Naples à toute vapeur. Leur but est de faire donner une apparence de satisfaction aux exigences de la lettre du président.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

DU 23 OCTOBRE 1849.

LES ACCUSÉS DU 13 JUIN.

COMITÉ DE LA PRESSE.

ALLYRE BUREAU.

Rédacteur de la *Démocratie pacifique*, Allyre Bureau a été arrêté le 13 juin, à six heures du soir, dans les bureaux du journal, rue de Beaune, 2, par un bataillon de la première légion de la garde nationale.

Cette arrestation s'est opérée sans mandat d'amener, sans commissaire de police, en vertu seulement d'un ordre verbal du général Changarnier, et avant même que la mesure de l'Etat de siége fût votée par l'Assemblée nationale.

« J'ai ordre de vous arrêter et de vous conduire aux Tuileries, où je pense que vous serez immédiatement relâchés, » dit le commissaire de police aux huit rédacteurs, employés ou typographes qu'il fit prisonniers. Quant au saccagement de l'imprimerie, c'est une mesure uniquement prise pour empêcher la publication du journal ou de placards pendant la nuit.

Arrivé aux Tuileries, Bureau fut, ainsi que ses collaborateurs, fouillé par un commissaire de police, et poussé ensuite dans une cave, où quarante-quatre citoyens endurèrent pendant vingt heures des souffrances qui pouvaient rappeler celles éprouvées par les insurgés de juin 1848.

Au moment où le bataillon de garde nationale était entré dans la cour de l'hôtel de la rue de Beaune, Bureau, averti par un de ses confrères, aurait pu s'évader par une issue encore ouverte sur le quai Voltaire; mais, n'éprouvant aucun trouble de conscience, il fut au devant des recherches du commandant.

Le hasard et l'arbitraire ont donc présidé à l'arrestation de Bureau. Les débats de Versailles pourront seuls apprendre à ses amis sur quelles autres bases repose sa mise en accusation.

Allyre Bureau, né à Cherbourg (Manche) le 16 avril 1810, est originaire de la Marne, que sa famille habite depuis longtemps. Son père est sous-intendant militaire en retraite.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1829, Bureau prit part, en 1830, au renversement de la royauté. Animé dès cette époque de sentiments républicains, il fut pourtant, comme tant d'autres, entraîné dans l'immense parti des dupes, dont Lafayette était le chef.

Mais il racheta bientôt son erreur. Porté sur la liste des décorés de Juillet par la commission des récompenses nationales, il fut de ceux qui, six mois après la révolution, refusèrent la croix pour ne pas prêter serment au roi des Français.

Sous-lieutenant d'artillerie à l'École d'application de Metz en 1832, Allyre Bureau se lia d'une amitié sincère avec Victor Considerant, alors lieutenant du génie. C'est de cette époque et de cette liaison que date l'adhésion de Bureau aux principes de l'école phalanstérienne et des convictions socialistes, qui n'ont fait jusqu'à ce jour que se développer et s'enraciner davantage dans son esprit.

L'inutilité, en temps de paix, de la carrière qu'il avait embrassée détourna bientôt Bureau de l'état militaire. La crainte de se laisser envahir par les habitudes d'oisiveté qu'entraîne si souvent la vie de garnison le détermina à donner sa démission vers le milieu de 1832.

Revenu à Paris, il y fut successivement professeur de mathématiques, élève du Conservatoire de musique, classe de composition, professeur de musique, artiste à l'orchestre du théâtre Italien.

En 1840, Bureau se réunit au centre phalanstérien de Paris, dont il a toujours été l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués.

Ainsi, depuis quinze ans, Bureau a vécu de cette vie modeste, intime, dévouée, qui convient au savant et à l'artiste, à l'apôtre et au penseur, pour lesquels la religion du cœur tient lieu de gloire et de célébrité.

Il fallait que le complot du 13 juin fût bien dépourvu de grands coupables pour que les foudres de l'accusation soient allées frapper dans Allyre Bureau le savant et l'artiste.

Cependant il est une circonstance où la modestie de l'homme a dû céder au patriotisme du citoyen, aux devoirs de l'apôtre et aux instances de ses amis : c'est celle qui a rendu Allyre Bureau candidat dans le département de la Marne.

Dans ce département, qui a doté la France de M. Léon Faucher, Allyre Bureau n'a pas craint de faire appel aux électeurs en s'intitulant *candidat socialiste*. Le résultat a prouvé qu'il n'avait pas eu tort d'arborer franchement son drapeau, puisque les 6,600 suffrages qu'il avait obtenus en 1848, lorsqu'il était totalement inconnu, se sont, en 1849, convertis en 18,500 voix.

Peut-être, en y regardant de près, l'honneur de cette candidature, si franchement socialiste, explique-t-il l'action si franchement réactionnaire de sa comparution devant la Haute Cour.

Quoi qu'il en soit, Allyre Bureau, en prison depuis quatre mois, est resté ce qu'il était dans les bureaux de la *Démocratie Pacifique*, doux et ferme à la fois, recueilli et sympathique, homme de profonde conviction, soldat immuable du socialisme et courageux citoyen.

RIBEYROLLES.

C'est à la fois un homme d'esprit, un excellent écrivain, un républicain modèle.

Charles Ribeyrolles est né à Martel (Lot), en 1812. Il fit ses études au petit séminaire de cette ville, et le régime de la maison n'a pas peu contribué, dit-on, à lui inspirer la haine qu'il porte au clergé dont il n'a jamais cessé d'attaquer les vices.

A l'âge de dix-huit ans, c'était en 1830, Ribeyrolles vint à Paris pour y apprendre le droit. Nous n'assurerions pas cependant que, malgré sa haute intelligence, il fût passé avocat, car il est assez artiste pour avoir quitté sans la mener à fin une étude aussi rebutante pour une imagination comme la sienne.

Après la publication de quelques excellents articles de littérature, Ribeyrolles fonda, en 1840, à Paris, en compagnie de F. Ducuing et Pitre Chevalier, la *Revue de France*, à laquelle il donna des *études* de premier ordre, entr'autres sur Châteaubriand et sur Mirabeau.

Les événements de Toulouse, en 1841, venaient d'avoir dans la France entière un grand retentissement, lorsque Paya, qui avait connu Ribeyrolles à Paris, l'appela à l'*Emancipation*, dont il était le rédacteur en chef. Ribeyrolles devint un des rédacteurs principaux du journal, et le public ne tarda pas à remarquer ses articles toujours si pleins d'esprit, de verve et d'originalité.

Vers la fin de 1842, des considérations particulières déterminèrent Charles Ribeyrolles à prendre la rédaction en chef de l'*Observateur des Pyrénées*. Mais un si petit théâtre n'était pas en rapport avec la valeur de cet écrivain. Il revint en 1844 à l'*Emancipation*, et passa en 1845 à la rédaction de la *Réforme*, placée alors sous la direction de Flocon. Il y débuta comme débutent tous les nouveaux arrivants dans un journal, c'est à dire par de courts *entrefilets* dont la vigueur ne tarda pas à frapper le conseil de surveillance et les fondateurs. Il publia à cette époque une série d'articles sur un ancien ministre qui est depuis vingt ans le malheur de la France, et il le fit avec un tel talent qu'il devint en peu de temps le rédacteur véritable de la *Réforme*.

A cette époque Ribeyrolles publia dans l'*Esprit public* un roman, *la Compagnie de la Mort*, qui mit hors de doute son talent littéraire.

Le succès qu'obtint ce feuilleton, parmi toutes les classes de lecteurs, fut tel que quelques amis dévoués de Ribeyrolles lui conseillèrent instamment de s'adonner exclusivement à la littérature, tant ils étaient assurés de lui voir conquérir une première place parmi les grandes réputations du jour.

Mais le champ de la politique n'est pas un terrain que les âmes généreuses abandonnent ; Ribeyrolles, dédaignant

» Nous savons que la première sera satisfaite; l'amnistie sera générale.

» Quant aux autres, on s'entendra pour sauver les apparences.

» Certaines personnes assurent que l'affaire est en bon train, et que le pape ne tardera pas à rentrer dans sa capitale.

» Tout semble le faire présager. Les médailles de l'ordre de Pie IX sont acceptées. On a désigné ceux qui la recevraient dans les régiments français.

On fait beaucoup de préparatifs au Vatican pour y recevoir le pape, à sa descente de voiture; et, ce qui n'est pas une petite induction, ce sont les paroles de M. de Tocqueville à la tribune, où il a dit, en demandant les fonds pour achever l'expédition, que peut-être l'armée française rentrera avant la fin de la présente année. »

On nous écrit de Smyrne, 27 septembre :

« Les Samiens n'ont pu parvenir à obtenir les réformes administratives pour lesquelles ils avaient recouru aux armes.

» Il faut vous dire ce que c'est que cette administration, digne pendant de celle des malheureuses provinces danubiennes, la Valachie et la Moldavie.

» Les Grecs rayas n'avaient eu le droit d'avoir des commandements, des vice-royautés, de la part de la Sublime-Porte, que dans les provinces moldo-valaques; mais c'était bien peu pour les ambitions du Fanar (qui est le quartier des Grecs à Constantinople) que deux provinces. On avait souvent insinué à la Porte d'élever à ce rang les îles de Chypre et de Candie.

» Le gouvernement turc trouvait à cela l'avantage de se consolider. En lâchant le frein aux dilapidations des gouverneurs grecs, en fermant les yeux sur leurs extorsions, les sultans avaient l'avantage de faire chérir l'administration turque par comparaison.

» Voilà la politique qui a ruiné les deux provinces du Danube.

» Mais lors de la révolution hellénique, en 1821, il y eut à Constantinople une hétairie ou conspiration fraternelle parmi les Grecs, qui avait pour but de s'emparer de Constantinople, et empêcher ainsi l'envoi de troupes ottomanes contre les Hellènes.

» Un faux frère la vendit aux Turcs; elle fut découverte et réprimée.

» La sublime Porte ne manqua pas de reconnaissance envers ce Grec. C'était Stefanaki Voghoridès. Pour le récompenser, on céda au vœu longtemps exprimé, en érigea l'île de Samos en principauté, et elle fut donnée à Voghoridès, qui fut ainsi prince de Samos.

» C'est à cause de sa trahison que les Hellènes ne voulaient pas, à Athènes, son gendre Musurus pour ambassadeur de la Sublime Porte; c'est pour cela qu'il reçut un coup de couteau; c'est enfin pour cela que le prince de Samos, dans son yalik, sur le bord du Bosphore, faillit, il y a trois ans, être victime d'une machine infernale.

» Voghoridès a administré Samos de manière à faire chérir dans les autres îles turques, à Chio, à Candie, à Rhodes, à Chypre le gouvernement turc.

» Toute tyrannie doit avoir un terme. Ce fut pour la faire finir que les mesures furent prises. Inutile de vous les dire, elles sont connues. Elles auraient eu la meilleure issue si le vice-amiral turc, Mustapha Bey, n'était pas arrivé de Constantinople avec trois bâtiments et huit cents hommes aux baïonnettes desquels il a fallu se soumettre. »

La *Gazette militaire* de Berlin du 17 octobre publie un tableau des victimes des insurrections en Allemagne, depuis le mois de mars 1848. Il en résulte que l'armée prussienne a perdu dans les combats du duché de Posen et dans les pays allemands, ainsi que dans ceux de Schleswig : 40 officiers et 348 sous-officiers et soldats tués, et 100 officiers, 1,614 sous-officiers et soldats blessés. Ce chiffre pourrait, à ce qu'il semble, d'après d'autres rapports être doublé et même triplé, sans exagération.

Tout service mérite salaire, en voici la preuve :

« On nous annonce aujourd'hui, dit l'*Assembléenationale*, que le lieutenant Petit est nommé capitaine.

C'est ainsi que l'uniforme a été vengé, et nous félicitons sincèrement le ministre de la guerre de cette promotion.

On assure que c'est à la suite d'un dîner que le général Changarnier a annoncé cette nouvelle au brave et digne officier.

Une question de légalité à propos du procès de Versailles.

Les formes judiciaires sont des garanties données au justiciable contre l'arbitraire et l'abus, sous quelque manifestation qu'ils puissent se traduire. C'est ce qui explique, d'une part, le soin méticuleux avec lequel elles ont été classées et prescrites par le législateur, et de l'autre, le caractère de nullité attaché par la loi aux actes dans lesquels ces précautions légales ont pu être omises, négligées ou violées. En un mot, la légalité dans la forme est la pierre de touche de toute procédure judiciaire, qu'elle soit civile ou criminelle.

Ces réflexions nous tiennent à l'esprit à propos des révélations faites par M. de Girardin à l'audience où il a été entendu comme témoin dans le procès de Versailles, sur la coopération active d'un membre du parquet à l'instruction de cette affaire. La présence de ce magistrat à l'instruction était-elle une chose légale ou bien, au contraire, faut-il y voir tout à la fois et un oubli complet des convenances et une violation formelle de la loi?

Telle est la question que nous nous adressons, et dont il sera facile à chacun de trouver avec nous la solution, apres avoir entendu les autorités que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Hors les cas, dit Legraverend, où le procureur du roi procède lui-même aux interrogatoires, IL NE DOIT PAS Y ÊTRE PRÉSENT. Les prévenus, lorsque le juge d'instruction est saisi de l'affaire, sont interrogés *par ce magistrat*, assisté de son greffier, sauf la communication qui doit être ensuite donnée au ministère public des interrogatoires ainsi que de tous les actes de la procédure.» (Legraverend, t. 1, p. 242.)

M. Bourguignon est du même avis.

« Des auteurs enseignent, dit M. Massabiau, dans son *Manuel du procureur du roi*, que *nul autre* que le greffier et l'interprète ne peut assister à l'interrogatoire. *Le ministère public et la partie civile doivent surtout en être écartés* et ne peuvent en avoir connaissance que lorsqu'il est terminé. »

Le même auteur s'exprime comme suit sur l'étendue des pouvoirs du magistrat instructeur :

« En résumé, les procureurs du roi et leurs auxiliaires sont autorisés, EN CAS DE FLAGRANT DÉLIT, à faire tous les actes qui peuvent en faciliter la recherche et la poursuite de quelque nature que soient ces actes; ils peuvent recevoir les déclarations, faire saisir les inculpés, et, s'ils le jugent nécessaire, faire des visites domiciliaires et des perquisitions, *interroger, entendre des témoins*, dresser des procès-verbaux, constater le corps du délit; mais ces actes *ne peuvent dispenser de l'information légale et solennelle que le juge d'instruction* A SEUL LE DROIT DE FAIRE, et ne doivent être considérés que comme des actes de recherche, des actes préalables tendant à provoquer et à procurer la découverte de la vérité. »

Duverger, dans son traité sur les juges d'instruction, professe une opinion semblable.

Les autorités que nous venons de citer sont graves; elles sont les conseils journaliers du légiste et du magistrat lui-même; il faut donc les tenir pour incontestables.

Mais alors, que faisait M. Oscar de Vallée, non seulement en assistant à l'interrogatoire des témoins, mais en coopérant à l'instruction, ainsi que nous l'avons dit, de la manière la manière la plus active, à tel point, a fait remarquer M. de Girardin, qu'il semblait dicter ses questions au juge d'instruction, qu'il annihilait et absorbait en lui la fonction spéciale de ce magistrat?

Ce que faisait le trop zélé substitut de M. Baroche s'appelle tout simplement une illégalité, une violation de la loi.

Habent sua sidera lites, a dit un auteur latin. Hélas! quelle est donc l'étoile dont le pâle rayon éclaire le malheureux procès de Versailles?...

On a pu voir dans le *Moniteur du soir* la nomination de M. Suleau à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Ce fonctionnaire a fait en 1815, aux habitants de Gannat, la proclamation que nous reproduisons ci-dessous. Le même individu prétend en 1849 « *que ses devoirs, tels qu'il les comprend aujourd'hui, il les a compris et pratiqués jadis dans d'autres départements.* » On verra jusqu'à quel point est fidèle la mémoire de M. Suleau. Voici sa proclamation de 1815 :

« Habitants,

» BONAPARTE sur le sol de notre patrie a été pour vous un motif d'horreur et d'indignation.

» Les yeux tournés vers le trône du meilleur des rois, vous vous êtes tous écriés : Que veut encore cet homme de sang, qui vient se mettre entre le père et ses enfants? Que veut se traître échappé à sa chaîne, que la clémence eût plus étroitement rivée si la clémence eût prévu qu'un serment prêté à la face de l'Europe pouvait être violé?

» Vous vous êtes tous écriés : A peine respirions-nous de tantd'orages, sous le gouvernement paternel de Louis XVIII! Que veut de nous ce fléau des familles, ce déprédateur des fortunes particulières et des deniers publics? qu'espère-t-il en nous tendant ses mains dégouttantes de sang! A travers tous les masques dont il peut se couvrir, ne distinguons-nous pas les traits hideux, les sinistres regards de la perfidie et de la vengeance? Sur le rocher où depuis douze mois l'avaient relégué l'Europe entière et ses propres serments, *le monstre a dû jeûner de sang, et sa soif est impatiente du vôtre et de celui de vos enfants.*

» Habitants,

» Soyons dignes de notre bon roi et du nom français, et le sang du traître seul coulera; et au lieu du trône sur lequel il voudrait encore faire siéger avec lui tous les abus et tous les crimes, il ne trouvera en France *que l'échafaud et la hache du bourreau*, que lui réserve depuis longtemps la justice du ciel et des hommes.

» Que chaque maire, dans sa commune, éclaire ses administrés sur leurs propres intérêts; qu'il leur fasse sentir que le jour est venu où chaque Français doit compte à sa patrie de son sang et de ses efforts.

» Et vous, ministres de la religion, que Bonaparte aurait voulu anéantir, parce que vous condamnez l'impiété et la dévastation, exhortez à des mesures vigoureuses et à des sentiments généreux les fidèles qui vous écoutent : prêcher le dévoûment au roi, à la charte constitutionnelle et à la patrie commune, c'est distribuer la parole sacrée.

» Déja la dernière heure du rebelle est comptée; un scélérat audacieux peut étonner d'abord par une invasion rapide; mais ses succès né sont que d'un moment, quand il porte avec lui les signes de la réprobation divine et humaine. Paris, sa garde nationale et sa brave armée offriront un rempart contre lequel viendront se briser ses folles espérances. Le midi est en armes sur ses derrières; Lyon s'est relevé, et prendra sa revanche; les départements de l'Ouest marchent déjà sur leur mortel ennemi.

» Habitants de cet arrondissement,

» Suivons ce noble exemple, rallions-nous, unissons-nous pour la défense du roi, de la patrie et de la charte constitutionnelle; c'est le devoir, c'est le vœu de tout bon Français,

» VIVE LE ROI!

» A Gannat, en l'hôtel de la sous-préfecture, ce 15 mars 1815.

» Le sous-préfet, ÉLISÉE SULEAU. »

Dans M. Louis-Napoléon Bonaparte nommant le royaliste, M. Suleau, préfet des Bouches-du-Rhône, faut-il voir le catholique poussant la charité chrétienne jusqu'à l'oubli des injures, ou le neveu récompensant les insultes jetées à la face de l'oncle?

Pas de journée!

Du fond de l'exil que lui impose la République *modérée*, le citoyen Louis Blanc adresse aux démocrates, dans le dernier numéro de son journal le NOUVEAU MONDE, des paroles pleines de sagesse et du plus légitime espoir.

En reproduisant ici les lignes qu'on va lire, nous nous associons de toute notre âme aux sentiments qu'elles expriment :

Le ministère est à bout de ressources.

Au nom du ciel, pas de journée!

On veut provoquer le Peuple, dit-on. Qu'il sache bien que, contre sa patience, il n'est ni baïonnettes ni canons qui tiennent.

La France a sous les yeux le lamentable tableau de notre politique extérieure : que les secousses du dedans ne fassent pas oublier les hontes du dehors! Pas de bruit. Pour les entendre plaider leur déshonneur, nous avons besoin d'un grand silence.

Aussi bien, regardez à l'horizon : la vérité déjà en illumine les hauteurs. Patience! patience! Laissons se diviser, se déchirer de ses propres mains ce prétendu parti de l'ordre qui n'a plus d'espoir de se maintenir que par notre imprudence et nos fautes.

« Ce qui fait la difficulté de la situation, disait dernièrement le journal l'*Univers*, c'est l'espèce de calme qui règne dans le pays; le péril du moment consiste dans l'absence même du péril. Quand le parti révolutionnaire ne donne rien à FAIRE au parti de l'ordre, le parti de l'ordre ne sait que faire, et, pour s'occuper, il se défait. Voilà le spectacle qu'il va nous donner probablement, à moins d'un MALHEUR IMPRÉVU. Dans la situation où nous sommes, il n'y a jamais lieu de DÉSESPÉRER de cet imprévu-là. »

Hommes du Peuple, voulez-vous savoir quel est cet imprévu dont il ne faut pas désespérer? Souvenez-vous que l'inspirateur de l'*Univers*, l'inspirateur du ministère, est l'homme qui en juin 1848 provoqua la dissolution immédiate des ateliers nationaux!

Vous avez le droit, ne le mettez pas à la merci de la force.

M. Frapolli, ancien envoyé de la Lombardie, de la Toscane, et en dernier lieu de la République romaine, nous envoie de Bruxelles une lettre que nous regrettons de ne pouvoir insérer dans tout son contenu. Nous sommes obligés de n'en citer que les passages les plus saillants, ceux qui font connaître à quelles persécutions on est descendu envers un homme auquel la France aurait dû être fière de donner asile.

Bruxelles, 15 octobre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Si le gouvernement se fût borné à annoncer que ma présence à Paris lui paraissait dangereuse, s'il m'avait sommé de partir, je me garderais bien d'entretenir le public des péripéties auxquelles j'ai été en butte tout récemment; mais plusieurs de ses journaux, et le *Moniteur du soir* ensuite, se sont attachés à établir que j'avais été arreté pour des faits antérieurs au 13 juin et que depuis ce temps je me dérobais aux recherches de la police. Il me sera facile de démontrer que ce dernier fait est complètement *faux*. Quant au premier, voici comment s'exprimait, le 10 octobre, le *Moniteur du soir*, organe plus ou moins avoué du ministère :

M. Frapolli ex-envoyé de la République romaine et désigné dans l'acte d'accusation de Versailles comme la source des fausses nouvelles d'Italie qui ont contribué au 13 juin, a été arrêté le 6 octobre à Paris. Il a été reconduit par la gendarmerie à Boulogne-sur-Mer. »

A défaut de renseignements qui, du reste, ne manquent point, ce passage suffit. C'est l'envoyé de Rome que le ministère accuse d'avoir abusé de sa position diplomatique. C'est bien à l'envoyé de Rome que le gouvernement français a entendu prodiguer l'insulte et les procédés honnêtes et modérés dont j'ai été l'objet. C'est un dernier soufflet qu'on a voulu donner à l'Italie, car la République romaine c'est l'Italie, la personne n'y entre pour rien; il ne leur a pas suffi de me le dire de vive voix; ils ont voulu l'imprimer. Ils se sont même vantés au-delà de ce qu'ils avaient osé faire, car encore une fois, c'est à mon caractère public qu'on en voulait; ils se souciaient peu de tourmenter la personne. C'est pourquoi, aucune accusation ne pouvant être portée contre moi, on me laissait libre de prendre un chemin de fer, et je me promenais dans Paris au même moment où le *Moniteur* imprimait la note qu'on vient de lire.

Cela me crée d'autres devoirs; je les accomplirai en rétablissant les faits tels qu'ils se sont passés, sans détours comme sans amertume.

J'ai représenté depuis dix-huit mois, tour à tour, à Paris à titre officieux, la Lombardie, la Toscane, la République romaine. Je ne me suis jamais mêlé que des affaires de mon pays..... j'en appelle à tous les hommes de bien qui me connaissent; je défie le pouvoir de produire une pièce, une seule qui puisse me démentir. Mais il est vrai, quoique ayant des amis dans tous les partis, que je n'ai jamais caché mes opinions, je n'ai jamais caché ma conviction que la République seule pourrait amener la résurrection de l'Italie; je n'ai pas été comme bien d'autres le rénégat de tous les partis. »

M. Frapolli rappelle sa conduite à l'époque où l'expédition romaine fut ordonnée, et ses protestations rendues publiques. Les communications qu'il a faites à des députés, à des journalistes lui venaient de Rome, et ce n'est nullement sa faute si elles contredisaient d'autres rapports peut-être moins véridiques. Pourquoi du reste le gouvernement ne lui a-t-il pas donné ses passeports? Etait-ce pour se réserver une issue en cas de revers? Laissons parler maintenant M. Frapolli.

Je n'ai pas désiré la démonstration du 13 juin : j'ai empêché qu'on en fît une à mon domicile; j'ai vu passer avec tristesse cette journée néfaste. Je ne me suis point éloigné, après l'événement, car je n'avais aucun motif de le faire. Aux attaques calomnieuses et furibondes du parti du mensonge, je n'ai opposé que le dédain. Lorsque quelques jours après il a été dit dans le journal *la Presse* : « Que découragé par la mauvaise issue du mouvement de Paris, j'avais écrit à Mazzini qu'il fallait céder, je répondis le 20 juin, je crois, dans une lettre que M. de Girardin a bien voulu insérer, que « n'étant pas plus les amis d'un parti que les ennemis d'un autre, et n'ayant jamais compté que sur nous-mêmes, sur la justice de notre cause et sur les sympathies de toute l'Europe civilisée, nous ne pouvions nullement être découragés. Que je n'avais donc pu conseiller rien de pareil à Mazzini, et que du reste, mes actions dépendaient si peu de la fortune de tel ou tel parti, que j'étais invariablement à Paris, et que je ne songeais nullement à m'en éloigner. » Aussi j'ai continué d'habiter mon domicile, avant comme après le 13 juin, au vu et au su de tout le monde.....

Enfin, le 6 octobre, à sept heures du matin, deux agents sont entrés chez moi.—Où sont vos papiers? — Ainsi que l'ont fait mes collègues, j'ai envoyé en Angleterre les archives de ma mission aussitôt qu'elle a été finie. « Les autres, les voilà. » Ce n'était pas de ma faute si ces messieurs du gouvernement honnête s'étaient fait une si haute réputation de leur loyauté et de leur respect pour la propriété. Comme on le voit, la précaution n'a pas été inutile. Après une perquisition minutieuse, qui n'a produit que la saisie de deux ou trois lettres privées et insignifiantes, lesdits agents m'ont montré un ordre d'amener. Je dois dire que tout en exécutant scrupuleusement leur mission, ils se sont montrés aussi humains et polis que possible.

Ecroué dans la même matinée au dépôt de la Préfecture, on m'y a laissé, malgré le texte formel de la loi, quatre

---

les bénéfices que pouvait lui offrir la publication de nouveaux romans, n'aspira plus au contraire qu'à grandir dans la politique, et la *Réforme* devint son unique préoccupation.

Son zèle et son dévoûment obtinrent bientôt une récompense qu'il avait dû souvent ambitionner. Ferdinand Flocon ayant été, par suite de la révolution de Février, nommé membre du gouvernement provisoire, la rédaction en chef de la *Réforme* fut enfin dévolue à Ribeyrolles.

Son âme se ferma dès lors à toute autre ambition, et c'est vainement que ses amis du ministère et du gouvernement provisoire lui offrirent à plusieurs reprises les plus brillantes positions. Il répondit constamment qu'il ne voulait autre chose que servir la République par le journal.

Il la servit en effet et chevaleresquement. Si nous sommes aujourd'hui tombés si bas; si hommes et choses sont allés à la dérive; si, moins le nom, la France est revenue aux institutions monarchiques, ce n'est pas la faute de Ribeyrolles qui, nuit et jour, est resté attelé au char de la Révolution, faisant tous ses efforts pour le pousser en avant.

Aux dernières élections générales, Ribeyrolles fut porté comme candidat à la représentation nationale à la fois dans son département et à Paris.

Ni le Lot, ni la Seine, ne purent faute de quelques voix, le conduire à l'Assemblée, et c'est une perte regrettable, car l'ex-rédacteur en chef de la *Réforme* a prouvé au dernier banquet du Château-Rouge qu'il est orateur aussi coloré qu'écrivain ferme et incisif.

Ribeyrolles est passé en Angleterre pour échapper à la poursuite qui devait l'amener devant la haute-cour de Versailles. Dans une affaire aussi délicate, ses amis auraient craint de mal faire en lui donnant le conseil de se constituer. Quand on voit cependant combien les charges qui pèsent sur lui manquant de solidité, on ne peut s'empêcher de regretter son absence, car on ne saurait admettre qu'il y ait en France un jury, même sorti des conseils-généraux, capable de le condamner.

Charles Ribeyrolles n'est accusé que de complot; encore le doit-il uniquement à son titre de membre du *Comité de la Presse*.

DELESCLUZE.

C'est par l'*Impartial du Nord*, dont il a été rédacteur en chef jusqu'à la révolution de Février, que Delescluze s'est d'abord fait connaître. Pendant qu'il l'avait en main, l'*Impartial du Nord*, aujourd'hui modéré, était un des journaux les plus vifs et les plus avancés des feuilles départementales.

Après la révolution de Février, Charles Delescluze dut à la chaleur qu'il avait montrée dans la défense des idées démocratiques, et un peu aussi à l'amitié de Ledru-Rollin, d'être nommé commissaire du gouvernement dans le Nord. Il se fit remarquer dans ses nouvelles fonctions comme il s'était fait remarquer dans la presse, et fut généralement regretté de son département quand l'ouragan réactionnaire emporta tous les républicains.

Ce fut après sa destitution par les royalistes que Delescluze vint fonder à Paris *la Révolution démocratique et sociale*. Quoique toutes les places fussent prises, toutes les opinions représentées, ce qui rendait fort difficile le succès d'un nouveau journal, Delescluze n'hésita point. Nous ne savons si sa fortune s'est bien trouvée de cette témérité; mais en tout cas les républicains lui tiendront compte d'avoir voulu, par la présence d'un nouvel organe, contribuer à répandre davantage les vrais principes républicains.

Delescluze, qui était secrétaire-général de la *Solidarité républicaine*, avait déjà subi force tracasseries à propos de cette société, lorsque, le 10 avril 1849, il fut condamné à trois ans d'emprisonnement et à 10,000 fr. d'amende pour délit de presse. Il disparut à temps de son domicile et n'a pu être arrêté à l'occasion des nouvelles poursuites dirigées contre lui.

Le rôle que la *Solidarité républicaine* joue dans le procès du 13 juin, et les lettres de lui qui sont citées dans les pièces diverses et l'acte d'accusation, donnent à penser que Delescluze doit autant et plus sa mise en accusation actuelle à la *Solidarité républicaine* qu'à sa prétendue participation au complot, Il est, au reste, un de ceux qui déclinent la compétence de la Haute Cour, et refusent de se rendre à son appel.

Charles Delescluze, âgé de 39 ans, est né à Dreux (Eure-et-Loire.) Il n'est accusé que de complot.

* LANGLOIS.

On s'est demandé souvent, en écoutant les conversations de cet intrépide discoureur, où Langlois, si jeune encore, avait appris tout ce qu'il sait. La surprise cesse quand on connaît sa vie.

J. Amédée Langlois est né à Paris en 1819. Il concourut à seize ans pour l'École navale, et se rendit à Brest après de brillants examens. Doué d'une remarquable activité d'esprit, républicain au milieu de condisciples royalistes ou sans opinion, il sut allier, dès son arrivée sur le vaisseau-école, la propagande démocratique aux études pratiques de l'apprenti marin. Aussi, à peine l'avait-on vu à l'œuvre qu'on ne l'appela plus que *Robespierre*, surnom qui ne l'a pas quitté tant qu'a duré sa carrière maritime.

Cependant la monarchie de Juillet, qui quelquefois se piquait d'indulgence, ne chercha point à lui faire expier des idées bien hardies alors. Langlois fut successivement élève de deuxième classe en 1837, élève de première classe en 1839, et enseigne de vaisseau en 1839.

Comme chez Langlois l'esprit ne s'est pas développé au détriment du corps, et qu'il est aussi preste et aussi vif de l'un que de l'autre, on peut croire qu'il serait allé loin si on eût continué à lui passer ses boutades, et s'il eût été doué envers ses supérieurs d'une souplesse suffisante. Mais il avait trop éveillé l'attention pour qu'on ne sévît pas avec rigueur. Le ministre lui ayant ordonné, en 1848, de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et cet ordre ne comprenant que lui seul de la commission dont il faisait partie, il donna sa démission sur-le-champ et reprit ainsi toute son indépendance.

Il ne tarda pas à la mettre à profit.

Combattant très actif de Février, il s'était fait assez connaître pour être nommé secrétaire du *Club de la Révolution*, titre qu'il conserva jusqu'aux journées de juin. Il fut aussi président du club Roisin. Comme chez lui une occupation n'empêche pas l'autre, et qu'il a l'art de mener toutes choses à la fois, il était en même temps rédacteur et rédacteur principal du journal le *Peuple*.

C'est là que son talent a grandi et s'est déployé. Langlois était particulièrement chargé du compte-rendu de l'Assemblée nationale, et les écrivains de la presse savent tout ce qu'exige de spontanéité et de connaissances variées cette spécialité du journalisme, surtout lorsqu'on tient à se distinguer d'une foule de rédacteurs qui se bornent à donner à leurs lecteurs une analyse froide et décolorée du travail fait par le sténographe. Langlois s'acquitta avec honneur de sa tâche, tâche particulièrement difficile quand on a derrière soi Proudhon et qu'on écrit pour un journal qui se tire à près de cent mille exemplaires.

Ce rude labeur, compliqué encore de la fréquentation des clubs, n'empêcha pas cependant Amédée Langlois de publier encore, sans être guidé par un autre motif que son dévoûment à la cause du Peuple, une série d'articles d'économie politique et sociale, et la critique vive, spirituelle, des petits traités de l'Académie de sciences morales. Peut-être le maître a-t-il donné en tout cela des conseils à l'élève; mais quand ce serait? est-ce donc un si mince mérite que de se montrer digne d'une telle direction?

Langlois avait été, aux dernières élections générales, porté candidat pour le département de la Seine, par le Comité démocratique-socialiste. Peu s'en fallut même qu'il ne fût nommé. Cependant, lors des réélections, une liste de fusion ayant prévalu en l'absence des principaux délégués, que le pouvoir tenait sous les verroux, il dut être sacrifié avec tant d'autres excellents républicains.

Amédée Langlois faisait partie du *Comité de la Presse*, que le pouvoir incrimine à propos du 13 juin.

C'est à ce titre qu'il est accusé de complot.

UN DÉMOCRATE.

jours entiers sans m'interroger. Le 9 octobre, à quatre heures du soir, sans que j'aie subi aucun interrogatoire, je me trompe, ayant d'avance l'absolution du juge d'instruction, après quatre jours de la détention la plus arbitraire, on me signifie un ordre d'expulsion du territoire français, *daté du 13 juin!*... D'après cet ordre, j'aurais dû quitter Paris dans les vingt-quatre heures. Vite on me fait descendre au milieu de deux agents au bureau et l'on me bâcle un passeport spécial.

Puis on me fait entrer dans un autre bureau, je crois celui du commissaire central ; là, j'apprends par un employé quelconque qu'une note particulière du cabinet du préfet enjoint à la gendarmerie de m'accompagner jusqu'à Boulogne-sur-Mer, à pied, de brigade en brigade. A cela, je répondis tranquillement : « *C'est bien.* »

Mais l'on sentait bien qu'on ne pouvait agir aussi durement envers un homme qui avait été si haut placé, et qui comptait à Paris tant d'amis dont il était aimé, honoré, estimé, non moins pour la noblesse de son caractère, pour la fermeté de ses opinions, que pour toutes les qualités qui viennent du cœur.

On voulut le forcer à demander grâce. Il s'y refusa et fut reconduit en prison.

Le lendemain 10 octobre, à trois heures du soir, je fus appelé par le préfet. « M. Frapolli, vous devez partir. — C'est bien. — J'avais ordre de vous remettre à la gendarmerie, mais je ne veux pas pousser les choses à bout ; si vous me donnez votre parole de partir demain, vous pourrez voyager avec le chemin de fer. Ainsi vous aurez vingt-quatre heures pour faire vos affaires (ce n'était pas trop de temps pour quelqu'un qu'on forçait à quitter une ville où il habitait depuis dix ans). » Et comme je lui disais que je désirais me rendre à Bruxelles : « Je n'y ai rien à redire, me dit-il ; mais la police belge ne vous y laissera pas. A quelle heure voulez-vous partir ?

—A l'heure où part le train du chemin de fer, à huit heures, je crois.—Eh bien ! tâchez d'être ici à sept heures pour qu'un agent puisse vous accompagner et vous voir partir. — J'y serai. » Des prétendues charges qui pesaient sur moi, pas un mot.

Enfin je suis libre.

Ici M. Frapolli rend compte de sa visite au représentant Bixio ; de la visite de celui-ci à M. Dufaure et d'un sursis de quarante-huit heures obtenu. Puis il continue ainsi :

«Le surlendemain, 12 octobre, à sept heures du soir, un *officier de paix* (lisez sergent de ville) me conduisait au chemin de fer du Nord.

»On m'avait donné un passeport que M. le préfet m'affirma être un passeport ordinaire. Cela n'empêche pas qu'arrivé à Quiévrain l'officier belge, à la vue de ce passepor, se mit à sourire et ne s'en emparât en me donnant en échange une carte de la police de sûreté. J'ai su depuis qu'on avait écrit à Bruxelles de ne pas m'y laisser séjourner plus de trois ou quatre jours. J'aurais voulu ne point me rappeler que M. Dufaure avait donné sa parole qu'il n'en serait point ainsi.

Et ce sont de pareilles gens qui osent dire qu'on ne peut s'en rapporter à la parole d'un homme d'honneur ; ce sont eux qui osent imprimer qu'on a répandu de fausses nouvelles ! Cela leur sied bien, ma foi, de le faire, à eux qui dans cette malheureuse affaire de Rome n'ont jamais dit une vérité, pas même par mégarde ! Et cela au moment même où ils imprimaient une nouvelle fausse, celle de mon extradition par la gendarmerie !

On dit m'avoir recherché inutilement depuis le 13 juin jusqu'au 6 octobre, et je n'ai jamais quitté ni mon domicile ni mes habitudes, et le juge d'instruction m'a vu le 12 septembre au palais de justice et m'a renvoyé libre chez moi. — Mensonge !

» On m'arrête soi disant pour des faits qui se seraient passés avant le 13 juin, à l'époque où je représentais une nation, où le gouvernement français était en rapports officieux avec moi ; et l'on ne m'a pas donné mes passeports lorsqu'on le pouvait ; et l'on ne sait produire aucune pièce à l'appui de ces imputations. ***Mensonge et violation du droit des gens !!***

» Dites plutôt, messieurs, que vous avez voulu étouffer la voix qui avait parlé haut à Paris pour l'indépendance de sa patrie ; dites que vous avez voulu donner satisfaction aux envoyés de l'Autriche et peut-être aux besoins de quelque petite vengeance particulière. Mais, que dis-je, ne me l'avez-vous pas dit vous-mêmes, que vous *aviez dû céder à une exigence politique*.... La lettre de Mazzini avait frappé si juste, on n'avait trouvé aucune raison à lui opposer !... Cette voix vous gênait, vous pouviez craindre qu'elle ne s'élevât dans quelque journal lors de la prochaine discussion contre les ignobles insinuations de MM. Thiers et Ce.

Vous vous trompiez, messieurs, ma voix éteinte, il en surgirait dix, cent mille autres pour vous dire : *Vous n'avez vécu que de mensonges, vous avez violé toutes les lois éternelles et internationales*. Et si par impossible votre terreur honnête et modérée réduisait au silence l'humanité entière, les monuments eux-mêmes de l'antique Rome et cette terre trempée du sang des martyrs de la patrie italienne se dresseraient témoins séculaires de vos perfidies.

Après cela qu'importent mes intérêts privés, mes affections perdues, mon existence brisée tout à coup après dix années de séjour à Paris et de presque naturalisation. Je suis habitué dès longtemps à mépriser tout cela. Le seul chagrin que j'emporte dans l'exil qui va désormais commencer pour moi, est de savoir que la France que j'aimais à appeler ma seconde patrie n'est plus l'asile du proscrit et de l'opprimé !

Dévoûment et fraternité,

Colonel, L. FRAPOLLI.

Paris, 17 octobre 1849.

Au citoyen rédacteur de la *Tribune des Peuples*.

Citoyen,

Veuillez donner place dans les colonnes de votre estimable journal à la protestation suivante :

Le pouvoir semble jeter le gant à la démocratie sociale, espérant que le zèle imprudent de quelques-uns lui fournira en le ramassant un nouveau prétexte pour se ruer contre nous et multiplier les martyrs déjà si nombreux de cette cause sacrée. Mais il n'en est rien, c'est en vain que l'épée s'agite dans le fourreau, le calme froid et la patience répondent à toutes les provocations, car nous avons pour nous l'avenir !

En attendant, chaque jour le pouvoir enregistre de nouvelles victoires remportées par les sbires de M. Rebillot contre d'innocents emblêmes égalitaires, dont la seule vue fait trembler et pâlir tous les amants des vieux privilèges, qui croient que la justice et le progrès de nos doctrines n'existeront pas parce que leurs yeux n'en verront plus briller l'emblème au-dessus de nos portes !

L'ordre inique de faire effacer le niveau vient de nous être donné à l'association fraternelle égalitaire des cuisiniers, garçons restaurateurs et marchands de vin réunis, rue du faubourg Saint-Antoine, 69, dont l'ouverture est fixée au 15 novembre, et comme nous ne sommes pas encore sur les lieux, un seul s'y trouvant a obéi à cet ordre inqualifiable.

Nous protestons tous énergiquement au nom du droit indignement violé, et nous désirons que les modérés du quartier puissent dormir plus tranquilles, mais nous n'y comptons pas ; il leur reste encore un mot à effacer ; qu'ils essaient donc s'ils l'osent ! C'est là que nous les attendons très résolument.

Vive la République démocratique et .... universelle !

Salut et fraternité,

Pour l'Association des cuisiniers,

AUGUSTE GUÉRIN.

Rue du Vert bois, 16 *bis*.

P. S. Nous attendons la solution des poursuites intentées en ce moment par plusieurs associations, au sujet du *niveau*, et si l'issue ne nous permettait pas de le faire reparaître, nous proposons à toutes les Associations d'en laisser toujours figurer l'emplacement au dessus de leur porte, avec cette inscription :

ICI
ETAIT
LE NIVEAU
EFFACÉ PAR ORDRE.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

ETATS GERMANIQUES.

Grand-duché de Bade. — RASTADT, 16 *octobre*.— Les bourreaux se sont reposés un moment, mais les tribunaux continuent à punir par la prison.

Suivant la *Gazette du Weser*, 160 officiers hongrois vont s'embarquer à Brême pour la Nouvelle-Orléans.

PRUSSE.

BERLIN, 17 *octobre*. — La première chambre a continué aujourd'hui la discussion sur les articles 98 et 108 de la Constitution, touchant le droit d'accorder et de refuser les impôts. M. d'Auerswald (le président) a fait un discours assez faible en faveur du droit d'accorder les impôts. M. de Gerlach a, comme d'habitude, donné, avec cet esprit sarcastique qui le caractérise, un aperçu de l'histoire de l'année passée, afin de prouver que les libertés ne servent qu'à abrutir le Peuple, que la vraie civilisation ne peut prospérer que sous l'absolutisme et que le pays serait constamment exposé aux dangers de l'anarchie si les chambres avaient le droit de refuser des impôts, etc.

M. Hansemann a réfuté l'opinion de M. de Gerlach dans un excellent discours. Il a dit en terminant : « Ces messieurs, en montrant du doigt M. de Gerlach et ses amis, » se sont trouvés à la tête des affaires jusqu'à la révolution. » Nous savons quelles sont les conséquences de leur présence au pouvoir. »

DANEMARK.

COPENHAGUE, 15 *octobre*. — On est en train de diminuer la cavalerie et d'augmenter considérablement l'artillerie. — Le consul-général de Paris, M. Dulong, a reçu ici le titre de baron pour avoir vendu très bon marché (6 fr. la pièce) des fusils français.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 17 *octobre*. — Chambre des députés, séance du 16.

La chambre continue dans cette séance à s'occuper de la loi relative aux corporations religieuses et aux établissements de bienfaisance. Ces derniers sont autorisés à accepter les legs jusqu'à concurrence de 300 fr. sans avoir besoin de recourir à l'autorisation du conseil d'Etat.

Le député Bonnelli proposait que tous les legs fait aux corporations laïques ou religieuses fussent convertis en rentes sur l'Etat. La chambre a rejeté bien à tort cette proposition.

Le député Cadorna a soulevé une sorte de tempête parlementaire en demandant que le consentement des chambres devînt nécessaire toutes les fois qu'il s'agirait, pour les corporations, d'accepter un legs de 50,000 francs, ou de faire une acquisition dépassant 25,000 francs. Cette proposition a été soutenue avec une grande force d'argumentation par le député Valerio (Lorenzo), et combattue par les ministres de l'intérieur et de la justice, ainsi que par les députés Cavour et Farina. Néanmoins elle a été rejetée.

On passe ensuite à l'art. 2, qui pose en principe l'incapacité de succéder aux legs qui pourraient leur être faits par les personnes auxquelles ils ont donné des soins dans leur dernière maladie.

Deux docteurs, les citoyens Demaria et Bertini, combattent cette proposition, qui est adoptée par l'immense majorité de la chambre avec laquelle votent même les confrères des citoyens Demaria et Bertini.

— On lit dans le *National*, de Turin :

« Au moment de mettre sous presse, le bruit d'un changement de ministère est plus accrédité que jamais. Quelques personnes qui se prétendent bien informées assurent qu'il n'y aura qu'un ministre ou deux de démissionnaires. M. Pinelli serait au nombre des sortants. Parmi les nouveaux on cite MM. *Des Ambrois* et *Ratazzi*.

Toscane.—FLORENCE, 13 *octobre*. —Le gouvernement a fait saisir une édition de la lettre de Mazzini à MM. de Tocqueville et Falloux.

On dit que cette saisie a été accordée à la demande du ministre français à Florence. La *Riforma*, qui donne cette nouvelle sous la foi d'une correspondance, la traite d'absurde. Quant au *National* de Florence, sans la démentir, il nie d'avoir participé à l'impression de cette fameuse lettre.

— Le gouvernement toscan vient de signifier au colonel anglais Forbès, qui commandait une des légions de Garibaldi, de quitter ses Etats.

M. Forbès était arrivé de Bologne à Florence avec un passeport américain.

— On s'occupe au ministère de grâce et justice à des travaux relatifs à l'amnistie.

— L'emprunt paraît être accepté par une maison hollandaise. On assure que les conditions en sont excellentes. Cent pour cent ; cinq pour 0|0 d'intérêt. Un demi-million sera remboursé d'année en année.

Etats romains. — ROME, 12 *octobre*. — Rien autre que des arrêtés de police, des incarcérations de malfaiteurs et les lamentables récriminations du peuple romain contre les Français. La plus complète indifférence règne dans le peuple sur l'arrivée du pape : le découragement et la résignation, voilà ce qu'on lit sur tous les visages.

BOLOGNE. — Le choléra tend tous les jours à disparaître. Il ne compte plus que deux ou trois malades au *Ricovero*.

Etats napolitains. —NAPLES, 10 *octobre*. —Les arrestations continuent. On a incarcéré Ferdinand Carata, jeune homme des plus modérés et des plus distingués. C'est un descendant de l'illustre Hector de Ruvo, l'un des martyrs de 1799, et son seul crime est d'aimer passionnément l'Italie et la liberté. Le vénérable archidiacre Cagnazzi, ex-député, plus que nonagénaire, est aussi en prison ; on lui conseillait de fuir, il a répondu qu'il était près de la tombe et qu'il ne craignait pas la persécution.

» Aucun âge n'est respecté : il y a dans la même prison Cagnazzi, qui a 98 ans, et le fils de Cassola, qui n'a pas encore 12 ans. Le monde civilisé ne voudra pas croire à une telle monstruosité. Ce sont là, cependant, des faits dont nous sommes condamnés à être les témoins. Il ne manque plus qu'à arrêter les femmes.

» Pour justifier l'arrestation de tant d'innocents, le gouvernement paie de faux témoins. Le délit n'existe pas, il l'invente. Le frère du pauvre Spaventa était professeur dans la maison du prince Pignatelli-Strongoli, et il secourait ainsi son malheureux frère. Le gouvernement a forcé le prince à congédier Spaventa. Ces faits disent mieux que toute l'éloquence du monde à quel état sont réduits nos Napolitains. Que l'Italie et l'Europe connaissent au moins l'étendue de nos souffrances. Le marquis Ottavio Tappuli, qui a été si longtemps en prison, a heureusement réussi à s'évader. »

On lit dans le *Tempo* l'état suivant de la marine napolitaine :

« Flotte à voiles. — 2 vaisseaux, 5 frégates, 2 corvettes, 5 brigantins : en tout, 14 vaisseaux.

» Flotte à vapeur.—11 frégates, 4 corvettes, 12 bateaux ; en tout, 27.

» La flotte réunie présente un effectif de 41 vaisseaux, avec 718 bouches à feu. »

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 20 *octobre*. — Consolidés ouverts à 92 1|8 1|4 pour compte et comptant : fermés à 92 1|8 1|4 pour compte.

—Un correspondant du *Daily-News* demande si le peuple de l'Angleterre n'offrira pas un abri à l'ex-chef hongrois et à sa noble famille, pendant qu'on reçoit des rois et des princes exilés dans de somptueux palais ?

IRLANDE. — On s'attend à de grands troubles en Irlande de la part des orangistes, lors de l'anniversaire du complot des poudres. Ceci provient de la rage que cette faction anti-irlandaise ressent de ce qu'on a rayé leurs chefs lord Roden et les deux Beers de la liste des magistrats.

La *Nation* de Dublin consacre six colonnes de son immense journal à la polémique la plus piquante, la plus spirituelle qui ait eu lieu entre écrivains distingués. On croirait voir deux champions de la vieille chevalerie combattant corps à corps dans un combat d'honneur. La dame de leurs pensées, l'héroïne de ce duel à coups de plume, c'est Mme George Sand. Un des combattants, M. Linton prétend que la lecture de cet auteur est dangereuse et que ses écrits se ressentent des écarts de sa vie privée, qui, dit-il, sont une tache sur son talent.

Son adversaire soutient la thèse contraire avec une énergie qui part d'une conviction profonde ; il justifie pleinement l'écrivain dont l'âme ardente plane au dessus des préjugés vulgaires et du fanatisme. Il soutient que les erreurs de cette femme surprenante sont plutôt les erreurs de son siècle que les siennes propres. Il affirme avec bonheur que George Sand est la seule qui ait eu le courage de poser hardiment le principe de l'égalité et de la liberté de la femme. Comme écrivain, il dit qu'elle est supérieure à Shakspeare pour la délicatesse et la hardiesse du style. Cette controverse n'aura d'autre effet, et peut-être n'a pas eu d'autre but, que de faire lire en temps opportun les ouvrages de cette femme si justement célèbre.

ESPAGNE.

MADRID, 10 *octobre*. — La publication du nouveau tarif des douanes a excité dans la presse beaucoup de réclamations. Il n'y a presque pas un journal qui ne désapprouve les droits établis par ces tarifs. Mais le plus ardent de tous est, comme il fallait s'y attendre, le journal *El Païs*, organe de M. Mon, qui est sorti du ministère précisément à cause de cette question. Aussi trouve-t-il que le tarif publié par le ministère contient des infractions manifestes à la loi du 17 juillet, et il en a signalé jusqu'à présent quelques-unes qui ne semblent pas dépourvues de fondement.

Le même journal, dans une pensée qu'il est difficile de pénétrer, avait annoncé que la reine douairière, la duchesse Munos, voulait renoncer, en faveur du trésor, aux trois millions de réaux qu'elle tient de la générosité espagnole. Cette nouvelle avait été glissée dans l'édition des provinces, d'où elle est revenue à Madrid, où elle n'a pas causé peu de scandale. Ce bruit a été nécessairement suivi de cet autre bruit que quelques princes de la famille royale allaient imiter cet exemple. Les journaux de province qui ont donné dans le panneau ont chanté les louanges de toute la famille.

Mais il a fallu en rabattre, et quand les journaux ses confrères demandent au *Païs* d'où lui est venue la nouvelle, pourquoi il l'a publiée, il leur déclare fièrement qu'il n'a aucune explication à leur donner.

On s'accorde un peu à regarder ceci comme une malice ou une vengeance de M. Mon. Du reste, la nouvelle était tout à fait invraisemblable. Depuis quand donc les princes renoncent-ils à leurs émoluments ? Les 300,000 francs de la duchesse d'Orléans ont dû vous apprendre qu'il n'y a pas de races plus mendiantes que les races royales.

L'ouverture des cortès aura lieu sans séance royale, afin d'économiser le temps : s'il n'y a pas de discours royal, il n'y aura pas d'adresse à discuter, autant de gagné pour les ministres, point d'explications à donner sur la dernière crise ministérielle, point d'explications sur les affaires étrangères, sur les affaires intérieures, sur les affaires de Rome. Le commencement de la session sera un vrai paradis.

La junte d'agriculture montre beaucoup d'activité. Elle a nommé dans son sein plusieurs commissions, dont l'une par l'organe de M. Reinoso a déjà fait un rapport très remarquable, rempli de renseignements curieux, et qui a émerveillé tous ceux qui se sont trouvés le jour de la séance au salon de la *Trinidad*.

Il paraît que décidément nous sommes dans la meilleure intelligence avec le Bourbon Napolitain, qui avait si longtemps boudé sa nièce, notre reine. Sa majesté va envoyer à son oncle la grand'croix de Saint-Ferdinand, accompagnée d'une lettre remplie de ces marques de considération que mérite si bien le magnanime souverain dont le règne n'a été illustré que par les emprisonnements, les cachots, les supplices, le tout avec accompagnement de boulets et de bombes. La reine d'Espagne, qui a déjà plusieurs fois honoré son règne par les amnisties qu'elle a proclamées, aurait bien dû attendre que son auguste parent fût revenu à quelques sentiments de clémence avant de le gratifier d'aucune distinction.

On travaille à une réforme postale, et l'on adoptera les mesures que vous-mêmes vous avez empruntées à l'Angleterre.

Le parti modéré, ou qui se donne ce nom, s'est réuni au théâtre *del Circo*. L'assemblée était assez nombreuse. On est convenu d'exciter le zèle du parti, afin d'avoir le dessus aux prochaines élections. Il est bien entendu qu'on emploiera tous ces petits moyens, toutes ces petites rubriques que la rue de Poitiers a enseignées à toutes les aristocraties de l'Europe pour l'amoindrissement et la ruine des constitutions.

BELGIQUE.

On lit dans la *Nation de Bruxelles* du 21 octobre :

« Nous regrettons d'avoir à constater qu'il y a beaucoup d'exagération dans l'enthousiasme qu'inspire à certains journaux ce qu'ils appellent la résurrection des Flandres. Le nombre des malheureux a certainement diminué, tant par suite de l'abondance des dernières récoltes et de la cessation des épidémies, que par suite des décès. Mais il y a encore bien des misères à soulager, surtout dans les campagnes, où le fardeau du paupérisme pèse sur quelques épaules. Cette situation est aggravée par la gêne des fermiers dont les bénéfices sont tellement restreints que la plupart d'entre eux en sont réduits à se priver presque du nécessaire. Ils font des économies qui ne profitent à personne, ils emploient moins d'ouvriers, ils achètent moins d'engrais, ils ne se procurent que les vêtements indispensables. ils distribuent l'aumône d'une main avare : bref, ils ne se sont peut-être jamais trouvés dans une position aussi défavorable.

» Ces remarques s'appliquent particulièrement aux localités flamandes, où le quart et parfois le tiers de la population vit dans une fainéantise forcée.

» Une longue lettre que nous recevons de Thielt et sur laquelle nous reviendrons, contient à cet égard des détails qui ne nous étaient pas inconnus, mais qui confirment d'une manière déplorable ceux que nous avons déjà fournis à nos lecteurs. »

TURQUIE.

Nous lisons dans la *Gazette nationale de Berlin* la nouvelle venant de Constantinople, du 3 de ce mois, que le gouvernement turc ne reste pas inactif et qu'au contraire il s'efforce d'apaiser les troubles qui ont éclaté en divers lieux et qui sont sans importance. Des troupes sont partout en marche ; on rapporte pareillement qu'il est arrivé ici ce matin une division de bâtiments de guerre anglais destinée à garder le Bosphore avec les nôtres. La marine turque a salué ces vaisseaux de vingt-un coups de canon.

On n'a vu jamais à Constantinople tant de monnaie étrangère, surtout de *roubles russes*, qu'aujourd'hui.

Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt ces détails sur l'illustre dictateur hongrois :

La famille de Kossuth comprend sa mère, sa femme, trois enfants et quatre sœurs.

Sa mère est une noble femme ; elle est fière d'être hongroise, elle est fière surtout de son fils. Son mari, le père de Kossuth, qui est mort assez jeune, était intendant des propriétés du baron Vecsey, dans le comté de Zemplin. Mme Kossuth mère est très religieuse : quoique calviniste, elle n'éprouve aucune repugnance à aller prier dans les synagogues juives et les églises catholiques, pour la cause de la Hongrie et la conservation de son fils.

Elle possède de grandes connaissances, qu'elle doit moins à la supériorité de son éducation première qu'aux méditations et à l'expérience. Comme la mère de Napoléon, elle n'était jamais plus inquiète qu'au moment des plus grands succès. Elle ne parle qu'avec respect et enthousiasme de son cher Louis ; elle dit qu'il a la tête du Christ, le génie de Napoléon, l'éloquence d'O'Connel et le cœur de Boerne.

La femme de Kossuth est née Meszlenyi. Dès son enfance, elle était fière et hautaine, mais énergique et résolue ; elle épousa Kossuth au moment où il était abandonné et sortant de prison ; fière de son mari, elle l'encouragea, le seconda dans toutes ses idées et ses projets. La politique à laquelle elle s'est vouée est plutôt le résultat de ses réflexions que de ses sentiments, car de sa nature elle est très aristocrate ; c'est ce qui l'empêche d'être populaire.

Elle ambitionnait le titre de régente, et, depuis le 14 avril, elle ne parlait de son mari qu'à la troisième personne, disant toujours : *le gouverneur*. Elle n'a pas été heureuse dans le choix de ses créatures, notamment dans celui qu'elle fit d'Egressi comme gouverneur de Szeguedin. Mais dans les moments critiques, elle sait faire preuve de résolution et de courage ; c'est ainsi qu'elle a su opérer sa fuite et échapper à tous les efforts qui ont été faits pour l'arrêter. Il n'est pas vrai qu'elle se soit jamais parée des joyaux de la couronne.

Dès quatre sœurs de Kossuth, les deux aînées n'ont rien de remarquable ; l'une est mariée à un conseiller aulique, l'autre est mariée à un médecin ; elle n'ont pris aucune part aux événements politiques, et n'ont que des rapports fort éloignés avec la famille.

La troisième, qui a épousé M. Rutkay, est très forte sur les calculs et les mathématiques ; elle a été d'une grande assistance pour son frère dans les questions de finances.

La quatrième sœur de Kossuth est veuve ; elle a environ 30 ans, et elle est aussi remarquable par sa beauté que par son intelligence. Elle avait épousé le frère de Mme Kossuth, l'avocat Meszlenyi : elle conserve sa mémoire avec un religieux respect, et porte encore le deuil ; elle est très versée dans l'étude de l'histoire, et elle possède de profondes connaissances en législation ; elle est pleine de réserve, de modestie et d'un esprit conciliant qui la fait chérir de tout le monde. Elle a été d'une grande assistance pour son frère dans les questions les plus délicates de la politique. Depuis son retour à Pesth, elle s'est consacrée uniquement au soin des malades et des blsssés.

Kossuth a trois enfants, dont deux garçons. L'aîné ne montre pas une grande vigueur de corps ni d'esprit, quoiqu'il ait les dispositions d'entêtement et de fierté qui distinguent sa mère. Le second fils et la jeune fille, qui est âgée de sept ans, paraissent doués très heureusement du côté du cœur et de l'intelligence.

Kossuth chérit ses enfants avec la plus profonde tendresse.

Avis aux polonais qui émigrent en Amérique et en Angleterre.

Au comptoir des imprimeurs-unis, chez Comon, éditeur, 15, quai Malaquais, à Paris, se trouve en vente :

Dokladny Slownik polsko-angielski, etc., etc., ou Dictionnaire polonais-anglais, avec la prononciation figurée **et une grammaire anglaise, à l'usage des Polonais ; 1 volume grand in-8o, à 3 colonnes, 478 pag. Prix : 10 fr.**

Sur la couverture, on donne des échantillons du volume polonais-anglais déjà sous presse.

Les deux dictionnaires, réunis en un, formeront environ 1,200 pages, grand in-8o, à 3 colonnes. Ils se vendront aussi séparément.

Cet ouvrage est un répertoire à la hauteur des deux langues et des deux pays.

Le dictionnaire anglais-polonais, rédigé d'après les travaux lexicographiques de Johnston, Webster, Richardson, etc. pour l'anglais, et d'après ceux de Linde et de Mrongovius pour le polonais, contient, en outre des mots usuels et littéraires de langue anglaise, y compris les mots de Shakspeare, non-seulement les principaux termes des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce et de la marine, mais aussi les idiotismes et les locutions familières les plus usités dans les deux idiomes.

La grammaire est compilée des ouvrages de meilleurs grammairiens d'Angleterre.

Le dictionnaire polonais-anglais, devant paraître sous peu, a été principalement fait sur le modèle du dictionnaire français-anglais de Fleming et Tibbins. Il abonde en citations tirées des meilleurs auteurs des deux littératures et offre un choix des exemples les plus propres à faire connaître le génie des deux langues.

Le système de prononciation anglaise des dictionnaires en question est celui du célèbre Walker, qui est le plus scientifique, le plus généralement adopté en Angleterre, et le seul qui y fasse autorité.

Au mérite d'une œuvre rédigée sur de pareils modèles se joint celui de la nouveauté, la littérature polonaise, d'ailleurs aussi riche, n'ayant jusqu'à présent eu aucun dictionnaire anglais. Les littérateurs des deux pays ne manqueront pas d'apprécier ce travail tout à fait neuf, sérieux, approfondi, complet, œuvre de plusieurs années de labeur consciencieux et des recherches habiles et infatigables.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous lisons ce matin dans le *Moniteur universel* la déclaration suivante signée par plusieurs membres de l'Assemblée nationale :

Dans l'affaire de Rome, les soussignés, en présence de la question posée par M. le président du conseil en ces termes : « Ceux qui approuveront les demandes formulées dans la lettre du président de la République et dans les dépêches du gouvernement voteront les crédits ; ceux qui ne les approuveront pas voteront contre, » n'ont pas hésité à voter les crédits demandés.

VICTOR LEFRANC, BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, V. DAGUILLON, BIXIO, TOUPET DES VIGNES, D. GAVINI, JUSSERAND, O. LAFAYETTE, CHARLEMAGNE, CANET, DE RANCÉ, H. CORNE, EMILE LEROUX, ARÈNE, FAURE (Hautes-Alpes) V. PIGEON, E. MONET.

— Le *Moniteur universel* a publié aujourd'hui, dans sa partie officielle, la loi qui autorise le ministre des finances à payer à Mme la duchesse d'Orléans, pour l'année 1849, le douaire de 300,000 fr. qui lui a été alloué par l'art. 1 de la loi du 7 mai 1837.

— On lit dans le *Toulonnais*, du 18 :

« M. le vice-amiral Parseval-Deschênes, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, est venu avant-hier à Toulon, avec la corvette à vapeur le *Caton*, et dès son arrivée il a reçu un pli qui a motivé son retour immédiat aux îles d'Hyères.

» On nous annonce aujourd'hui que l'escadre de la Méditerranée a quitté le mouillage des îles d'Hyères dans la journée d'hier. On croit toujours que ces forces navales font route pour l'embouchure des Dardanelles, bien que le bruit ait couru à bord de plusieurs vaisseaux qu'elles allaient chercher le pape à Gaëte pour l'escorter jusqu'à Civita-Vecchia.

» L'escadre de la Méditerranée est composée des vaisseaux le *Friedland*, à trois ponts, monté par le vice-amiral commandant en chef; le *Jemmapes*, monté par le contre amiral Vaillant, commandant en second; l'*Hercule*, le *Jupiter*, l'*Inflexible* et l'*Iena;* des frégates la *Psyché*, à voiles, et le *Descartes*, à vapeur, et de la corvette à vapeur le *Caton*, en tout neuf bâtiments, portant environ 600 pièces d'artillerie.

» Nous ne pouvons tarder d'être fixés sur la destination de l'escadre, mais le bruit le plus accrédité, nous le répétons, est qu'elle se rend dans le Levant, ce qui ferait supposer que le différend entre la Russie et l'Autriche d'une part, et la Turquie, de l'autre, prend une tournure grave.

» On a remarqué ces jours derniers sur rade certains mouvements qui semblaient indiquer que l'attention du gouvernement de la République se porte particulièrement sur quelques points du littoral méditerranéen. Ainsi les bâtiments à vapeur *le Ténare*, *la Salamandre*, *le Grégeois* et *le Tartare* ont été successivement envoyés en mission. Nous connaissons la destination du premier de ces vapeurs qui a fait route pour Constantinople avec des dépêches pour notre ambassadeur dans cette capitale, M. le général Aupick. Quant aux autres, on croit qu'ils se sont dirigés vers les côtes d'Italie, mais il n'y a rien de certain à ce sujet.

— Il résulte des nouvelles publiées dans les journaux des départements que la récolte des vins sera cette année de beaucoup inférieure à celle de l'année passée.

— On lit dans le *Progrès de l'Aube*:

« *L'Assemblée nationale*, qui est, comme chacun le sait, l'organe des vieilles dévotes du faubourg Saint-Germain et des vieux Cassandres de tous les régimes, annonce à grands cris ce matin la fin du monde, dans le cas où le président changerait sa politique, et se séparerait des des Gérontes du juste milieu.

Dieu sauve la France! s'écrie avec des sanglots comiques la plaintive douairière en se signant et en marmottant ses patenôtres.

C'en est fait de la France si mons Changarnier et mons Falloux l'abandonnent au génie du mal, et à cet autre Ledru Rollin qui s'appelle Dufaure!!!

L'*Assemblée nationale* exagère son rôle, nous l'en avertissons en bons confrères; elle n'a pas assez vécu pour se donner ces airs de vieille marquise éplorée : — qu'elle laisse ce monopole aux septuagénaires du *Constitutionnel* ou des *Débats*.

— Le *Times* estime ainsi le talent et les capacités de M. Thiers :

« M. Thiers, après beaucoup d'hésitation, s'est mis à la tête du parti le plus réactionnaire de l'Assemblée française... Mais tel fut toujours le sort déplorable de cet homme de compromettre les plus belles positions et d'entraîner ceux qui se confièrent à lui dans une ruine complète, parce qu'il manque de principes, et que tout courage l'abandonne au moment du danger.

» On pourrait passer sous silence ses bévues de 1836 et 1840; mais l'histoire n'absoudra pas le ministre qui fit retirer les troupes et opéra ensuite une retraite ignoble de la Chambre des députés le 24 février 1848.

» Tel est cependant l'homme qui non seulement aspire à mener la majorité de l'Assemblée, mais qui a commencé une campagne plus active en lançant un défi à la politique du président. Ce n'est pas par oubli que M. Thiers a omis de faire allusion dans son rapport à la lettre que M. Louis Bonaparte adressa au colonel Ney; au contraire, tout l'esprit du rapport est en contradiction avec les vues et les conditions d'après lesquelles le gouvernement et le président avaient déclaré agir. Sans la conduite et l'inspiration de M. Thiers, la majorité est plus réactionnaire que le ministère même... »

—Le correspondant de l'*Express* mande de Naples, à la date du 1er octobre :

« J'aurais peur de paraître me livrer à l'exagération du commérage si je parlais du nombre d'arrestations que l'on fait à chaque instant à Naples; cet état de choses, au lieu de diminuer, semble beaucoup s'augmenter, et je n'entends parler que de mandats d'amener lancés, sur le plus léger soupçon, contre des personnes dans les plus petites localités du pays.

» Samedi dernier, on a décidé que tous ceux qui ont fait partie de la garde nationale, le 4 mai, doivent être arrêtés, ou du moins cités devant les autorités, qui ont ordre de punir très sévèrement les principaux auteurs de l'affaire de ce jour.

» Depuis deux jours on a arrêté des centaines d'individus; plusieurs personnes ont pu se sauver par la fuite, d'autres sont cachées en divers endroits. Quelques-uns des premiers personnages du pays ont été traînés en prison, les mains liées derrière le dos, tels que le duc de Prota; Dentice a pu se soustraire à leurs poursuites. Le prince San-Giacomo, étant sur le point d'être arrêté, s'est réfugié à l'ambassade russe, où il est protégé pendant quelque temps. En tout 36,000 personnes doivent subir leur procès. »

— Les ouvriers tisseurs de Limoges gagnent à peine en moyenne un salaire de 1 fr. 25 cent, par jour, pour un travail de 12 et 13 heures, et voici déjà que l'on emploie de nouveau les moyens dont on avait usé et abusé avant Février 1848 pour réduire le salaire jusqu'à un taux qui ne permettait plus au père de famille de donner à ses enfants le pain de tous les jours.

Les maîtres ont recours à la triste concurrence du travail des détenus de la maison centrale.

Par exemple, les tissus *mille raies*, que les ouvriers tissent à 35 cent. l'aune (soit 29 cent. le mètre), les entrepreneurs des prisons les font faire presque pour rien aux détenus, et les livrent aux maîtres à raison de 25 cent. 1/2 l'aune (soit 21 cent. 1/4 le mètre).

Le gouvernement provisoire avait si bien senti l'injustice de cette concurrence du travail dans les prisons contre le travail libre, qu'il l'avait abolie par un décret. Ce décret a été abrogé depuis, et le travail des prisons, qui a tant fait souffrir Lyon, Limoges et les grands centres industriels, présente de nouveau le combat à nos ouvriers.

Si les maîtres pouvaient se laisser toucher par la justice, ils sentiraient qu'il est impossible de faire soutenir aux ouvriers libres, qui ont leur famille à nourrir, la concurrence des prisonniers qui sont entretenus par l'Etat, sur le produit des impôts. Or, qui produit et paye l'impôt? Le Peuple. Sur qui sont prélevées les patentes des maîtres? Sur le salaire de leurs ouvriers, du Peuple.

Sur quoi sont prélevés les droits doubles et triples du vin, le droit du sel? Sur le sel et le vin bleu du Peuple?

Sur quoi, en un mot, sont pris les impôts, si ce n'est sur les produits du travail du Peuple?

C'est donc le Peuple qui paye lui-même la nourriture et la garde des prisonniers, afin que les maîtres se servent de ceux-ci comme instruments d'une concurrence implacable, effrénée?

Maîtres, où est l'humanité? où est la justice?

— On ne saurait trop recommander la lecture du *Journal des Chemins de fer* à tous ceux qui ont des intérêts dans une ligne quelconque ou dans une opération industrielle ou financière. Ce journal n'est pas une de ces publications éphémères créées pour spéculer sur l'ignorance publique. Il compte onze années d'existence, il reçoit des communications officielles ou officieuses de toutes les compagnies, et se trouve en rapport avec les hommes les plus éminents de l'industrie et de la finance. Des députés, d'anciens maîtres des requêtes, des publicistes qui ont fait leurs preuves, concourent à sa rédaction, qui se fait remarquer par une rare impartialité, par la sûreté de ses informations et la connaissance pratique des affaires. Nous insistons surtout sur la valeur de la correspondance annexée au journal, et qui fournit aux abonnés de cette feuille des renseignements de nature à les éclairer sur la marche et la direction des affaires dans lesquelles ils sont engagés, sur la valeur réelle des titres qu'ils possèdent, sur l'opportunité des placements industriels. En s'abonnant au *Journal des Chemins de fer* on a à la fois un journal, un jurisconsulte, un guide expérimenté : c'est le *vade mecum* de l'actionnaire, du capitaliste, du spéculateur. Le prix de l'abonnement est de 17 fr. pour un an, 9 fr. pour six mois, pour Paris; 20 fr. pour un an, et 11 fr. pour six mois, pour la province.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur, 85, rue Richelieu.

— Le deuxième numéro du *Correspondant de Paris*, journal mensuel, vient de paraître. Ce nouveau champion de la presse démocratique, rédigé par des représentants du peuple et par des écrivains éprouvés dans les luttes politiques, s'adresse particulièrement aux habitants de la campagne. Ceux qui l'ont fondé ont voulu le rendre, par la modicité du prix d'abonnement, 3 francs par an, accessible à toutes les bourses. Nous engageons donc nos amis à le propager. Il sera un puissant auxiliaire pour la démocratie aux élections prochaines. Ses bureaux sont, Palais National, galerie Valois, 185.

—Les plaintes pleuvent sans relâche et innombrables à la direction générale des postes, peuplée de fils de famille ayant de hautes protecteurs. Les infidélités et les inexactitudes ne se comptent plus dans cette administration.

— L'administration des postes ayant eu des soupçons sur la fidélité d'un de ses employés, une surveillance rigoureuse avait été exercée à l'égard d'un employé sur lequel planaient ces soupçons. Cette surveillance a eu les plus heureux résultats et a amené l'arrestation du nommé M..., de sa maîtresse, la demoiselle S. B..., demeurant sur même pallier que lui. Une perquisition faite au domicile de cette dernière a découvert une somme d'argent d'environ 3,000 fr. en or et en billets de banque, et une foule de bijoux, boucles d'oreilles, flacons, couverts d'argent, etc., le tout d'une valeur très élevée, qu'elle déclara tenir de M..., soit comme dons, soit à titre de dépôt.

Après plusieurs fables inventées pour justifier la source de l'argent dépensé pour la demoiselle S. B., ainsi que de l'argent déposé chez elle, fables dont la fausseté ne fut pas difficile à lui prouver, M... a fini par avouer ses fautes, et a déclaré avoir, depuis son entrée à l'administration des postes, soustrait 4,500 fr., dont les valeurs saisies chez sa maîtresse font partie, et a avoué, en outre, avoir détruit plusieurs billets à ordre dont il n'avait pu se servir.

Ces deux inculpés ont été envoyés à la préfecture de police.

—Un certain nombre de dames, appartenant à la société de Hambourg, s'occupent activement d'instituer dans cette ville une université à l'usage des femmes, sur un plan analogue à celui des universités ordinaires. Les fonctions professorales seront exercées par des dames.

On cite, au nombre des futurs professeurs, Mme Dittmar, dont le nom s'est fait connaître par quelques productions littéraires. Le professeur Frobel de Zurich a été appelé à concourir à la formation de cette excellente institution.

— On termine en ce moment la reconstruction en sous-œuvre d'une seconde arche du Pont-neuf. Celle devant laquelle était la fameuse pompe hydraulique de la Samaritaine et celle dans l'une des piles de laquelle est ménagé le fameux appartement où Roger de Beauvoir a placé la scène d'un de ses romans les plus fantastiques.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.